L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 DECEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance........$ 5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis [illegible] une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante centins chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion, seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires ordinaires.

POUR LES ATTAKAPAS, par l'Atchafalaya—Le bateau à vapeur [illegible] McLEAN, capitaine W. Hinkle, est prêt à recevoir son fret vis-à-vis la rue de la [illegible] partira pour les ports ci-dessus, aujourd'hui [illegible] à 4 heures P. M.—prenant du fret pour St. Martinville, Nouvelle-Iberie, [illegible] Baie Berwick, Bayou Bœuf, et [illegible] intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN HALL, 1, Front Levée.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur BELLE OF ATTAKAPAS, capitaine Johnson, est actuellement [illegible] au bout de la rue Conti, et [illegible] le 20 du courant, à 5 heures de [illegible] passagers pour [illegible] Franklin et tous les ports intermédiaires. Pour plus de détails s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, 1 Front Levée.

M. JACQUES LAROSE informe les courtiers de sucre, négocians, &c., qu'il tient à leurs dispositions le steamboat WAVE, capitaine [illegible] pour le transport des sucres, mélasse et [illegible]. Pour les arrangemens, s'adresser à [illegible] J. LAROSE,
71, rue de la Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*—[illegible]

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] jeudis à 10 heures du matin [illegible]

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Bard, partira [illegible] mercredis et samedis [illegible] Fort Adams et les ports intermédiaires [illegible] Bayou Sara [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

POUR BALISE.—Le steamer FAME [illegible] Northup, partira positivement de [illegible] à 10 heures A. M. [illegible]

[illegible] JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN.
POUR LA BALIZE.—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira [illegible] à 10 heures, arrivant à la Balize le dimanche [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible] A LA HACHE—Partant de la Nouvelle-Orléans [illegible] heures du matin pour la [illegible] retour le jeudi suivant [illegible]

[illegible] de l'HELEN, sont au [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
ROBERT MURPHY,
62, Vieille Levée.

POUR BAYOU SARA.—Le beau steamer BELLE CREOLE, capitaine [illegible] fera pendant toute l'année, et [illegible] régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle-Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires [illegible] Bayou Sara [illegible]
OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR LA HAVANE.—Le navire américain ALABAMA.—Ce paquebot régulier, ayant [illegible] partira le samedi 27 [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à
MERLE, BEYLLE & Co.,
54, Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.—Le navire GOV. DAVIS, capt. Upton, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à
L. H. GALE,
93, Commune.

POUR NEW-YORK.—Le navire WABASH, capitaine Wm. Hathaway, ayant une partie de son chargement, partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à bord, ou à
J. W. STANTON & Co.,
[illegible] et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de la Louisiane et de New-York—La belle barque [illegible] capitaine Minott, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à
J. L. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR BOSTON.—Le navire T. W. SEARS [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire DALMATIA, capitaine [illegible] ayant une partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'a
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR BOSTON.—(Ligne de Pearson & Co.) [illegible] MAGRAN, capitaine [illegible] Berwick, et partira sous peu. Pour [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON.—Le navire KENTUCKY [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement [illegible] Pour fret ou passage [illegible]
HARROD, DARLING & Co.
48, Commune.

POUR BOSTON.—La barque A. L. DANA [illegible] beaux emménagements, s'adresser à
LEVI H. GALE,
93 rue de la Commune.

POUR BALTIMORE.—Le brick [illegible] capitaine Creighton, ayant son [illegible] promptement. Pour passage [illegible]
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick de [illegible] SOULE, capitaine A. [illegible] de son chargement engagé [illegible] Pour le reste du fret ou passage, ayant [illegible] s'adresser au capitaine à bord, ou à
JOHN ALEXANDER
29, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de 1re classe FRANCIS DEPAU, capt. Hagar [illegible] Pour fret de 3 à 400 balles coton [illegible] s'adresser à bord ou à
PIERRE POUTZ,
33, Douane.

POUR LE HAVRE.—Le navire A. 1 MAGNOLIA, capitaine Gray, ayant la plus grande partie [illegible] partira sous peu. Pour fret de 400 balles [illegible] pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire français de première classe LE VAILLANT, capitaine [illegible] partira vers le 25 du courant. S'adresser, pour [illegible] passage ses emménagements étant fort beaux, au capitaine à bord, ou à
JORDY & BRASIER,
10 rue Conti
et à JENKINS & TIGLER, rue Royale.

POUR LIVERPOOL.—Le navire EMMA WATTS, capitaine Snow, partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier NORFOLK, capitaine Rogers, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'a
RICKER & PEARSON,
62 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire HOPE [illegible] partira sous peu. Pour fret de 300 [illegible] passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 400 balles ou pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier GENERAL PARKHILL, capitaine McKown [illegible] Pour fret de 300 balles coton ou [illegible]
L. H. GALE,
93 Commune.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue [illegible] Nouvelle-Orléans. 10 nov.

T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, Encoignure [illegible] Louis et Bourgogne. Tient son cabinet [illegible] depuis 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir.

A. W. BARBARIN, MARCHAND-TAILLEUR, No. 56, rue de Chartres, tiennent un assortiment [illegible] Marchandises de Fantaisie, et d'Habillements [illegible] à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles Militaires. 12 nov.

CHARBON—W. L. THOMPSON & Co.—MARCHANDS DE CHARBON DE TERRE, au coin des rues Julie et [illegible] No. 144, rue St. Louis.
[illegible] les commandes aux chantiers, ou au [illegible] B. Brower & Co., No. 17 rue du Camp; elles [illegible] exécutées. 11 nov—69

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau au No. 27, Passage de la Bourse, entre les rues Canal et de la Douane. Il escompte des billets à ordre et traites; prête [illegible] billets de la Banque [illegible] l'Association Consolidée.

Compagnie du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.
3 décembre 1845.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Institution qu'une élection des directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, rue de la Commune, le lundi cinq janvier 1846, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.
E. W. WELLS,
4 dec Secrétaire.

MUNICIPALITÉ No. UN.
BUREAU DU COLLECTEUR.
AVIS est par le présent donné aux contribuables de la Municipalité No. 1, que la collecte des Taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1845, commencera lundi cinq janvier prochain (1846).
THS. MONTREUIL,
7 dec—30 Collecteur.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 20 DECEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SÉNATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX. RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.
PREMIER DISTRICT,
DANIEL BYRNE. J. W. SMITH.
SECOND DISTRICT.
J. B. WALTON, HENRY LATHROP
TROISIÈME DISTRICT.
T. G. HUNT, W. H. AVERY. M. HURLEY.
QUATRIÈME DISTRICT.
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN. P. W. FARRAR.
CINQUIÈME DISTRICT.
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE. VICTOR BURTHE.
SIXIÈME DISTRICT.
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.
SEPTIÈME DISTRICT.
JULES CASSARD, B. BEAUREGARD.
HUITIÈME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.
NEUVIÈME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

LA MALLE.—Il faut que le commerce de la Nouvelle-Orléans soit d'une patience à toute épreuve. Il souffre l'irrégularité de la malle et les inconvéniens qui en découlent, avec la plus grande résignation. Pas une plainte ne se fait entendre. Le public prend cela comme une chose toute naturelle et contre laquelle il n'y a rien à dire. Tout cela est accepté passivement comme les orientaux acceptent la fatalité.

Dans un tel état de choses, nous avons presque honte d'élever la voix pour formuler une plainte bien timide. Quand la Chambre de Commerce garde le silence, quand le public se tait, pourquoi dirions-nous quelque chose?

Cette semaine, par exemple, la malle a manqué quatre jours sur sept; mais qu'est-ce que cela fait? Puisque tout le monde paraît satisfait, nous aurions mauvaise grâce à ne pas l'être. Après tout, nous n'en souffrons pas autant, à beaucoup près, que le commerce et le public en général. Si donc les parties les plus directement intéressées sont contentes, nous devons l'être à plus forte raison.

Pendant que nous sommes sur ce sujet, nous irons même jusqu'à conseiller à l'administration générale des postes de doubler, quadrupler et décupler même sa dose d'irrégularité, afin de voir quelle est le degré de patience du public orléanais. C'est une chose que ces gouvernements ont toujours intérêt à savoir, et l'occasion ne fut jamais plus belle.

INTERETS AGRICOLES ET COMMERCIAUX DE LA LOUISIANE.

Le Secrétaire de la Trésorerie, M. Walker, a adressé, il y a quelques mois, aux chambres de commerce des différentes villes de l'Union, une série de questions relatives au Tarif et au système d'entrepôt; celle de la Nlle Orléans y a répondu par un excellent rapport qui présente un tableau presque complet de l'agriculture et du commerce de la Louisiane. Il ne sera pas hors de propos d'en donner une rapide esquisse.

La production dans notre état se borne presque au coton, au sucre, à la mélasse et au riz: ce dernier produit ne suffit même pas aux besoins de la consommation. Pour presque tous les autres produits agricoles la Louisiane compte sur les Etats voisins.

La récolte moyenne du coton peut être évaluée à 350,000 balles; celle du sucre qui, en 1843—44, était seulement de 120,000 boucauts, s'est élevée l'an dernier à 200,000; chaque boucaut donnant 45 à 50 gallons de mélasse.

La Louisiane reçoit des Etats de l'Ouest le complément de ce qui est nécessaire à sa consommation, en grains, porc, viande de boucherie, aussi bien qu'en chevaux, mules, et bestiaux.

L'industrie, est fort peu développée. Si l'on excepte le Pénitentiaire de Baton-Rouge, il n'existe quelques manufactures qu'en ville; et elles sont en général d'une importance médiocre. Une petite filature de coton, quelques fonderies de fer, quelques ateliers pour la construction des machines, quelques manufactures de cuivre et d'étain, cinq ou six raffineries de sucre, une papeterie, trois moulins à farine, plusieurs briqueteries et scieries; voilà à peu près tout ce qu'on peut citer; et ces établissemens sont bien loin de produire en proportion des besoins.

Les deux grands produits de l'Etat sont donc le sucre et le coton, et ses ressources et sa prospérité dépendent de la culture de ces deux articles. Celle du coton qui donnait naguères de magnifiques bénéfices, a subi les effets de la concurrence; elle souffre actuellement de l'excès de la production; mais elle rend encore presque autant que les autres produits agricoles du Nord et de l'Ouest.

Les droits actuels ont créé un grand avantage au coton, tout aussi bien qu'au sucre.

1o. Au coton, par le développement qu'ils ont donné à l'industrie cotonnière des Etats-Unis. La présence du manufacturier indigène sur le marché a pour effet d'en maintenir le cours. Ce manufacturier consomme 500,000 balles, année commune; et si l'on n'avait à compter que sur le manufacturier étranger, au total précité on ne vendrait au plus que 375,000 balles; car l'Angleterre, ne prenant guères à l'Amérique que les trois quarts de ce qu'il faut à ses manufactures, irait chercher les 125,000 autres balles dans l'Inde, en Egypte ou au Brésil. L'industrie indigène a fait disparaître les grossières étoffes de coton qu'on importait du Bengale et qui représentaient de 40 à 50,000 mille balles de coton étranger; c'est elle maintenant qui exporte dans l'Inde. C'est elle aussi qui emploie une quantité considérable de coton pour certains articles manufacturés qu'elle envoie déjà en Chine; et dont l'exportation doit nécessairement croître chaque année. En un mot l'industrie indigène a eu pour effet d'augmenter considérablement et d'une façon régulière la consommation du coton américain.

2o. Pour le sucre, les avantages du Tarif actuel sont encore plus évidents. Quoiqu'on en ait dit, la culture du sucre est loin d'être un monopole établi au profit d'un petit nombre d'individus. Elle est au contraire utile à une classe nombreuse; et elle contribue pour une part notable à entretenir diverses branches d'industrie dans les autres Etats. Elle opère aussi sur un capital considérable.

Il existait l'an dernier 762 habitations sucrières en Louisiane; 408 possédaient des moteurs à vapeur; 354 se servaient de chevaux. On peut estimer aisément à $3,000,000 le capital représenté par les machines; qui réclament en outre pour frais d'entretien, de renouvellement, d'amélioration, etc., une somme d'environ $500,000. Et l'on verra que ce chiffre est loin d'être exagéré si l'on songe qu'à Cincinnati seul 70 machines ont été commandées cette année par des planteurs de la Louisiane, sans compter celles que doivent fournir Pittsburg, Philadelphie et New-York. La dépense en machines pour cette année dépassera assurément $1,000,000.—Outre les machines, il faut compter 5000 grandes chaudières en fer, qui ont coûté ensemble $350,000 et qu'il faut renouveler tous les 5 ans; ce qui donne une dépense annuelle de $70,000 réparties sur les fonderies du Tennessee, de la Pennsylvanie, de l'Ohio, de New-York.—Les habitations sucrières consomment aussi chaque année de 13 à $1,400,000 en vêtements, couvertures, etc, environ $300,000 en futailles à mélasse, cerceaux et clous; $500,000 en mules, chevaux et bœufs; sans compter tous les ustensiles d'agriculture, sans compter les briques, le bois et les matériaux de construction, sans compter non plus le riz, le tabac et les provisions de tout genre. Et tous ces articles viennent les uns du Nord, les autres de l'Ouest; quelques-uns du Sud-Est. Il n'est pour ainsi dire pas un seul Etat de l'Union auquel l'industrie sucrière ne paie son tribut en consommation.

N'oublions pas que les 762 anciennes plantations sont la propriété de 1,293 familles ou chefs de famille, lesquelles comprennent au moins 8 à 10,000 personnes; qu'elles emploient environ 50,000 travailleurs, et que les planteurs dépensent généreusement leur revenu dans notre pays.

Remarquons de plus que le nombre des plantations et des planteurs s'accroît rapidement. Au lieu des 762 habitations qui existaient l'an dernier, il y en a aujourd'hui au moins 1,200, appartenant à plus de 2,000 propriétaires, faisant vivre de 15 à 20,000 personnes de race blanche, sans compter 80 ou 90,000 esclaves.

Ce n'est là, certes, ni une industrie monopolisée, ni une industrie secondaire; et elle a pleinement droit à la protection qui la couvre.

Que l'on songe d'ailleurs que cette protection est loin d'être aussi efficace qu'elle le paraît; en effet, sous le nom de mélasse, il s'introduit dans l'Union une quantité énorme de sirop qui a servi à faire du sucre blanc et terré, mais qui est propre encore à faire du sucre. Les industriels du Nord en tirent chaque année environ 125,000 boucauts qui, par le fait, se trouvent n'avoir payé qu'un demi-cent par livre, et constituent une perte de trois millions pour le trésor, sans compter le préjudice fait aux planteurs.

Du reste le développement progressif de la culture de la canne est un avantage pour le planteur de coton; car il contribue à diminuer la production et à la ramener à un niveau convenable.

Enfin, et c'est là le point important, si le sucre a intérêt à la protection, les autres Etats ont intérêt à la lui accorder, afin de conserver une branche d'industrie qui leur est profitable.

—Quant au système d'entrepôt, la Chambre de Commerce en recommande avec chaleur l'établissement. Il donnerait de nouvelles facilités à l'importation, augmentera le commerce de transit et par suite le revenu du trésor. Ce système est surtout nécessaire sous un régime de douanes où les droits se paient au comptant. La Nouvelle-Orléans qui a perdu presque tout le transit du Mexique depuis l'établissement des droits au comptant, réparera cette perte par la création des entrepôts; et cette création accroîtra également le commerce de l'Etat lui-même.

Chronique Locale.

Alfred Crane dit Calvin, dit Wyatt, dit Cold Decker, a été arrêté hier par la police de la première Municipalité, prévenu d'escroquerie. Après son arrestation on a trouvé rue du Quartier, deux robes de prix volées dans le magasin de M. Kernan, rue de Chartres.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—L'affaire de Lucy Howard vs. Theophilus Minor, pour une réclamation d'un leg de $2,000 fait à sa fille naturelle, a commencé hier et sera continuée aujourd'hui.

COUR DE COMMERCE.—Les plaidoiries dans l'affaire de Jacob Little & Co., de New York vs. E. D. Biemann, de la Nouvelle-Orléans, et Firmin de Tastet, de Londres, ont terminé hier à quatre heures. Trois heures après le jury a rendu un verdict en faveur des défendeurs.

Un nommé Boggs, convaincu d'inceste et d'assassinat, a été exécuté le 5 de ce mois à Lafayette, comté de Chambers, Alabama.

ECHECS.—La vingt-deuxième partie a été jouée hier; et après une lutte des plus vives, elle a été annullée. M. Stanley a donc toujours 10 parties; M. Rousseau 7; le nombre des parties nulles est de 5.

THEATRE D'ORLEANS.
REVUE DE LA SEMAINE.

Décidément le beau temps a rompu le charme qui semblait enchaîner l'amour de nos dames vers le théâtre d'Orléans: elles s'y étaient rendues dimanche en groupes nombreux et brillans, et les représentations de mardi et de jeudi peuvent faire espérer que ce sera désormais pour elles une douce habitude.

Dimanche on donnait la Tour de Nesle. Qui n'a pas vu et revu la Tour de Nesle? Qui ne sait par cœur ces tirades d'une solennité fatale, et le dialogue tranchant de ce drame si fort en dehors de nos mœurs, ce qui est vraiment très heureux, et pourtant si émouvant, si populaire! Qui peut détacher ses yeux de ce dessin bizarre, aux couleurs vives et tranchantes, si merveilleusement appliqué sur un fond tout de sang et de boue; de ce monument aux proportions gigantesques, où l'irrégularité se cache sous l'élégance, où le marbre et l'or arrêtent les regards par une éblouissante profusion. C'est là un succès comme il n'y en a peut-être eu qu'un seul dans ces derniers temps, celui de Robert-Macaire, autre débauche littéraire d'un esprit qu'on avait dû reconnaître comme original, à la façon dont il interprétait les pensées des autres. Et cependant cette pièce qu'on a donnée deux cents fois de suite, qui a été nouvelle à deux ou trois reprises, s'est vue par un sort étrange, on s'en souvient encore, sur le point de se trouver sans père; mais le tribunal civil de Paris a décidé qu'elle en avait deux. Certes on conçoit que lors des fameux débats, aucun des deux prétendans n'ait été disposé à se retirer. Gloire et profit tout ensemble ou bien l'un sans l'autre, la question était grave. Heureusement, par une variante au jugement de Salomon, la paternité, cette fois, s'est trouvée facile à partager en deux; à la rigueur même, il y aurait eu de quoi satisfaire une troisième prétention, et l'enfant a vécu, parfaitement vécu. Il en devait bien être ainsi dans ce temps de collaboration avouée ou non avouée, quand un seul signe l'œuvre de plusieurs, ou ce qui est plus rare, quand plusieurs signent l'ouvrage d'un seul, sans parler des signatures algébriques, depuis A jusqu'à Z.

Le rôle de Buridan nous a fait connaître M. Montassier dans l'ensemble des qualités qui le recommandent à la faveur du public. Fermeté, précision, chaleur, énergie, sensibilité, telles sont les ressources dont il a composé son jeu dans presque toute l'étendue d'un rôle très difficile. Sans se préoccuper d'aucun modèle, il a abordé les grandes situations du drame avec son intelligence à lui, et s'il n'a pas été toujours pathétique ou élégant à la manière que Bocage a mise à la mode, il a été quelquefois plus vrai que lui, et toujours plus touchant que n'aurait pu l'être un exact imitateur de l'admirable comédien de Paris. Et puisque nous avons cité ce dernier comme chef d'école pour le débit, bien malgré lui, nous en sommes sûr, il faut aussi nommer l'auteur de Robert-Macaire, Frédérick-Lemaître. Tout le monde déclame un peu comme eux, tout le monde a un peu leur voix: Voilà deux grands artistes dont l'imitation est devenue banale. Je ne sais plus quel médecin avait trouvé qu'il n'y avait que vingt quatre degrés de ressemblance, du profil d'une grenouille à celui de l'Apollon du Belvédère, et pendant un temps il n'était pas de bel garçon qui ne ressemblât à Napoléon. Les bonnes gens ont bien raison les extrêmes se touchent. Mais nous voilà bien loin de Marguerite de Bourgogne que Mlle Maria nous a présentée avec tout le goût et toute la sensibilité qui sont ses qualités ordinaires dans tous ses rôles. Les personnages secondaires ont été très convenablement représentés par MM. Dussoulx, Mathieu, Mordant et Bernard.

Nous l'avons dit en commençant, la foule s'était portée mardi à la représentation de Robert le Diable qui a été accueillie avec le plus vif plaisir: ce chef-d'œuvre a maintenant chez nous une réussite de bon aloi dont il faut donner la meilleure part à MM. Arnaud et Douvry, à Mmes Casini et Stephen.

Dans le Domino Noir, M. Bressiani a montré des intentions dont on a paru lui tenir compte; le rôle d'Horace n'a guère qu'un chant de quelqu'importance, celui du troisième acte: il a été pour le nouveau ténor l'objet d'un soin spécial. On a beaucoup ri au *Deo gratias* de M. Bernard. Mde Mathieu, Mde Stephen ont été ce que nous les connaissons, l'une gouvernante, parfois grondeuse, toujours maligne et adroite, d'un célibataire trop jeune qu'il lui fait veiller bien tard; l'autre, vive, alerte, souple et élégante compagne de la sémillante Angèle. En recevant un bouquet à la fin de l'opéra, Mlle Caive recevait un juste hommage dû à la délicieuse élégance avec laquelle elle joue et chante le Domino Noir. La grâce et le charme de sa voix ont, comme toujours, provoqué des bravos unanimes.

LA DIX-SEPTIÈME LETTRE DE L'ALPHABET.—La question la plus simple nous surprend quelquefois, et en voici la preuve. Un jour un général inspectait un régiment d'infanterie; il était sévère et cherchait surtout à embarrasser les officiers par des questions imprévues. Le jour de la revue d'ensemble, il s'adresse à l'officier de droite du premier bataillon, et lui dit de faire l'appel de son peloton. L'officier cherche dans sa poche son calpin; mais le général l'arrêtant lui dit: "Je ne doute pas, Monsieur, que vous sachiez lire, mais vous devez connaître vos hommes, savoir leur nom, et les appeler de mémoire." L'officier fut obligé d'avouer que sa science n'allait pas jusque-là. "C'est bien, Monsieur, dit le général, vous ne savez pas votre métier."

Au second peloton, même réponse, même réprimande. Cependant on se racontait de peloton en peloton, ce qui se passait, et on se plaignait de la sévérité du général. Un sous-lieutenant qui commandait un des derniers pelotons, vit venir le danger, et pour le parer, il s'adressa à ses soldats: "Mes amis, leur dit-il, vous savez que je ne suis pas méchant; je vous aime tous beaucoup; mais si je vous porte dans mon cœur, ma mémoire, moins fidèle, peut bien avoir oublié vos noms; voici donc ce qu'il faut que vous fassiez pour que je continue à être bon enfant: quand le général sera là, je ferai l'appel, et vous répondrez *présent!* les uns après les autres en commençant par la droite, quels que soient les noms que je prononce. C'est convenu, n'est-ce pas? Attention! le voilà qui s'approche."

Le général était de fort mauvaise humeur. "Faites l'appel de votre peloton, dit-il au sous-lieutenant en fronçant le sourcil.—Oui, général, reprit le jeune homme.—Dubois!—Présent!—Nicolas!—Présent!—Boulanger!—Présent!" Et ce, jusqu'à ce que le dernier homme du troisième rang eût répondu. "Parbleu! Monsieur, dit le général, vous êtes le seul officier de votre régiment qui connaissiez votre peloton. C'est très-bien, je vous porterai sur le tableau d'avancement."

Il n'est pas besoin de dire qu'après la revue le général réunit tous les officiers, qu'il se plaignit de ce qui s'était passé, et qu'il signala le sous-lieutenant comme le seul méritant.

Mais ces éloges pesaient au jeune officier; aussi, le soir, rencontrant le général près du quartier, il l'aborda et lui dit: "Mon général, vous m'avez adressé tantôt des éloges que je ne mérite pas, je dois vous l'avouer." Et il lui raconta ce qu'il avait fait. "Cela prouve du moins, Monsieur, que vous avez de l'esprit dit le général.—Mon Dieu, mon général, reprit le sous-lieutenant, vous ne savez pas combien il est facile d'intimider l'homme le plus sûr de son affaire, en lui adressant à l'improviste la question la plus simple. Tenez, vous voyez ce sous-officier qui passe là-bas; c'est peut-être le meilleur instructeur de toute l'armée; permettez-moi de l'appeler, et veuillez lui demander un temps quelconque de la charge."

On appela le sous-officier: "Le sixième temps de la charge! lui dit le général.—Le sixième temps de la charge....répondit le sous-officier, attendez donc: *Apprêtez armes!*....—Oh! si tu commences par le premier, tu y arriveras.—Parbleu! mon général, vous qui êtes si fort, reprit le sous officier, dites-moi donc quelle est la dix-septième lettre de l'alphabet.... Parbleu, a, ... b, ... c, ...—Ah! si vous commencez par le commencement, vous y arriverez bien sûr.—Eh bien, mon général, ajouta le sous-lieutenant en riant, vous voyez bien qu'on peut surprendre l'homme le plus habile; car vous savez bien votre alphabet, n'est-ce pas?" Le général se prit à rire et ne se fâcha plus.
(*Emancipation.*)

Décédé à Pearlington, Etat du Mississipi, le 13 décembre, JUAN MARIANO ARAMBURA, de Renteria en l'Espagne, province de Biscaye, âgé de 79 ans, résidant à la Nouvelle-Orléans depuis 1791.

Fallecio en Pearlington, en el estado del Misisipi, el dia 13 diciembre, D. JUAN MARIANO ARAMBURA, de Renteria, provincia de Biscaya, España, á la edad de 79 años, y residente de esta ciudad desde el año 1791.

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS,
Le 19 DÉCEMBRE 1845.

Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $6 75 cents par baril, conformément au tarif les boulangers donneront 28 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine, à partir du lundi 22 du courant. Les pains de seconde qualité ou de 3 pour 10 cents devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire, 40 onces.
E. MONTEGUT,
20 déc. Maire.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.
PAR ALEXANDRE DUMAS.
QUATRIÈME PARTIE.
(Voir les Nos. du 20 Septembre au 19 Décembre.)

LA LOI.

On a vu avec quelle tranquillité Mlle Danglars et Mlle d'Armilly avaient pu accomplir leur transformation et opérer leur fuite; c'est que chacun était trop occupé de ses propres affaires pour s'occuper des leurs.

Nous laisserons le banquier, la sueur au front, aligner en face du fantôme de la banqueroute les énormes colonnes de son passif, et nous suivrons la baronne qui, après être restée un instant écrasée sous la violence du coup qui venait de la frapper, était allée trouver son conseiller ordinaire Lucien Debray.

C'est qu'en effet la baronne comptait sur ce mariage pour abandonner enfin une tutelle qui, avec une fille du caractère d'Eugénie, ne laissait pas que d'être fort gênante; c'est que dans ces espèces de contrats tacites qui maintiennent le lien hiérarchique de la famille, la mère n'est réellement maîtresse de sa fille qu'à la condition d'être continuellement pour elle un exemple de sagesse et un type de perfection.

Or Mme Danglars redoutait la perspicacité d'Eugénie et les conseils de Mlle d'Armilly; elle avait surpris certains regards dédaigneux lancés par sa fille à Debray, regards qui semblaient signifier que sa fille connaissait tout le mystère de ses relations amoureuses et pécuniaires avec le secrétaire intime, tandis qu'une interprétation plus sagace et plus approfondie eût au contraire démontré à la baronne qu'Eugénie détestait Debray, non point parce qu'il était dans la maison paternelle une pierre d'achoppement et de scandale, mais parce qu'elle le rangeait tout bonnement dans la catégorie de ses bipèdes que Platon essayait de ne plus appeler des hommes, et que Diogène désignait par la périphrase d'animaux à deux pieds et sans plumes.

Mme Danglars, à son point de vue, et malheureusement dans ce monde chacun a son point de vue à soi qui l'empêche de voir le point de vue des autres; Mme Danglars, à son point de vue, disons-nous, regrettait donc infiniment que le mariage d'Eugénie fût manqué, non point parce que ce mariage était convenable, bien assorti et devait faire le bonheur de sa fille, mais parce que ce mariage lui rendait sa liberté.

Elle courut donc, comme nous l'avons dit, chez Debray, qui après avoir, comme tout Paris, assisté à la soirée du contrat et au scandale qui en avait été la suite, s'était empressé de se retirer à son club, où avec quelques amis il causait de l'événement qui faisait à cette heure la conversation des trois quarts de cette ville éminemment cancanière, qu'on appelle la capitale du monde.

Au moment où Mme Danglars, vêtue d'une robe noire et cachée sous un long voile, montait l'escalier qui conduisait à l'appartement de Debray, malgré la certitude que lui avait donnée le concierge que le jeune homme n'était point chez lui, Debray s'occupait à repousser les insinuations d'un ami qui essayait de lui prouver qu'après l'éclat terrible qui venait d'avoir lieu, il était de son devoir d'ami de la maison d'épouser Mlle Eugénie Danglars et ses deux millions.

Debray se défendait en homme qui ne demande pas mieux que d'être vaincu; car souvent cette idée s'était présentée d'elle-même à son esprit; puis, comme il connaissait Eugénie, son caractère indépendant et altier, il reprenait de temps en temps une attitude complétement défensive, disant que cette union était impossible, de toute impossibilité, en se laissant toutefois sourdement chatouiller par l'idée mauvaise qui, au dire de tous les moralistes, préoccupe incessamment l'homme le plus probe et le plus pur, veillant au fond de son âme comme Satan veille derrière la croix.

Le thé, le jeu, la conversation intéressante, comme on le voit, puisqu'on y discutait de si graves intérêts, durèrent jusqu'à une heure du matin.

Pendant ce temps, Mme Danglars, introduite par le valet de chambre de Lucien, attendait, voilée et palpitante, dans le petit salon vert, entre deux corbeilles de fleurs qu'elle-même avait envoyées le matin, et que Debray, il faut le dire, avait lui-même rangées, étagées, émondées avec un soin qui fit pardonner son absence à la pauvre femme.

A onze heures quarante minutes, Mme Danglars, lassée d'attendre inutilement, remonta en fiacre et se fit reconduire chez elle. Les femmes d'un certain monde ont cela de commun avec les grisettes en bonne fortune, qu'elles ne rentrent pas d'ordinaire passé minuit.

La baronne rentra dans l'hôtel avec autant de précaution qu'Eugénie venait d'en prendre pour sortir: elle monta légèrement, et le cœur serré, l'escalier de son appartement, contigu, comme on sait, à celui d'Eugénie. Elle redoutait si fort de provoquer quelque commentaire; elle croyait si fermement, pauvre femme respectable en ce point du moins, à l'innocence de sa fille et à sa fidélité pour le foyer paternel.

Rentrée chez elle, elle écouta à la porte d'Eugénie, puis n'entendant aucun bruit, elle essaya d'entrer; mais les verrous étaient mis. Mme Danglars crut qu'Eugénie, fatiguée des terribles émotions de la soirée, s'était mise au lit et dormait. Elle appela la femme de chambre et l'interrogea.

—Mlle Eugénie, répondit la femme de chambre, est rentrée dans son appartement avec Mlle d'Armilly; puis elles ont pris le thé ensemble; après quoi elles m'ont congédiée, en me disant qu'elles n'avaient plus besoin de moi.

Depuis ce moment la femme de chambre était à l'office, et, comme tout le monde, elle croyait les deux jeunes personnes dans leur appartement.

Mme Danglars se coucha donc sans l'ombre d'un soupçon; mais, tranquille sur les individus, son esprit se reporta sur l'événement. A mesure que ses idées s'éclaircissaient en sa tête, les proportions de la scène du contrat grandissaient: ce n'était plus un scandale, c'était un vacarme; ce n'était plus une honte, c'était une ignominie.

Malgré elle alors la baronne se rappela qu'elle avait été sans pitié pour la pauvre Mercédès, frappée naguère dans son époux et dans son fils d'un malheur aussi grand.

—Eugénie, dit-elle, est perdue, et nous aussi. L'affaire, telle qu'elle va être présentée, nous couvre d'opprobre; car, dans une société comme la nôtre, certains ridicules sont des plaies vives, saignantes, incurables.

Quelle bonheur, murmura-t-elle, que Dieu ait fait à Eugénie ce caractère étrange qui m'a si souvent fait trembler!

Et son regard reconnaissant se leva vers le ciel, dont la mystérieuse Providence dispose tout à l'avance selon les événements qui doivent arriver, et d'un défaut, d'un vice même fait quelquefois un bonheur.

Puis sa pensée franchit l'espace, comme fait, en étendant ses ailes, l'oiseau d'un abîme, et s'arrêta sur Cavalcanti.

—Cet Andrea était un misérable, un voleur, un assassin, et cependant cet Andrea possédait des façons qui indiquaient une demi-éducation, sinon une éducation complète; cet Andrea s'était présenté dans le monde avec l'apparence d'une grande fortune, avec l'appui de noms honorables.

Comment voir clair dans ce dédale! A qui s'adresser pour sortir de cette position cruelle! Debray, à qui elle avait couru avec le premier élan de la femme qui cherche un secours dans l'homme qu'elle aime et qui parfois la perd, Debray ne pouvait que lui donner un conseil; c'était à quelque autre plus puissant que lui qu'elle devait s'adresser.

La baronne pensa alors à M. de Villefort.

C'était M. de Villefort qui avait voulu faire arrêter Cavalcanti; c'était M. de Villefort qui, sans pitié, avait porté le trouble au milieu de sa famille comme si c'eût été une famille étrangère.

Mais non; en y réfléchissant, ce n'était pas un homme sans pitié que le procureur du Roi; c'était un magistrat esclave de ses devoirs, un ami loyal et ferme, qui, brutalement, mais d'une main sûre, avait porté le coup de scalpel dans la corruption; ce n'était pas un bourreau, c'était un chirurgien, un chirurgien qui avait voulu isoler aux yeux du monde l'honneur des Danglars de l'ignominie de ce jeune homme perdu qu'ils avaient présenté au monde comme leur gendre.

Du moment où M. de Villefort, ami de la famille Danglars, agissait ainsi, il n'y avait plus à supposer que le banquier eût rien su d'avance et se fût prêté à aucune des menées d'Andrea.

La conduite de Villefort, en y réfléchissant, apparaissait donc encore à la baronne sous un jour qui s'expliquait à leur avantage commun.

Mais là devait s'arrêter l'inflexibilité du procureur du Roi: elle irait le trouver le lendemain et obtiendrait de lui, sinon qu'il manquât à ses devoirs de magistrat, tout au moins qu'il leur laissât toute la latitude de l'indulgence.

La baronne invoquerait le passé; elle rajeunirait ses souvenirs; elle supplierait au nom d'un temps coupable, mais heureux: M. de Villefort assoupirait l'affaire, ou du moins il laisserait (et pour arriver à cela, il n'avait qu'à tourner les yeux d'un autre côté), ou du moins il laisserait fuir Cavalcanti, et ne poursuivrait le crime que sur cet ombre de criminel qu'on appelle la contumace.

Alors seulement elle s'endormit plus tranquille.

Le lendemain, à neuf heures, elle se leva, et, sans sonner sa femme de chambre, sans donner signe d'existence à qui que fût au monde, elle s'habilla, et, vêtue avec la même simplicité que la veille, elle descendit l'escalier, sortit de l'hôtel, marcha jusqu'à la rue de Provence, monta dans un fiacre et se fit conduire à la maison de M. de Villefort.

Depuis un mois cette maison maudite présentait l'aspect lugubre d'un lazaret où la peste se serait déclarée: une partie des appartements étaient clos à l'intérieur et à l'extérieur; les volets, fermés, ne s'ouvraient qu'un instant pour donner de l'air; on voyait alors apparaître à cette fenêtre la tête effarée d'un laquais; puis la fenêtre se refermait comme la dalle d'un tombeau retombe sur un sépulcre, et les voisins se disaient tout bas: Est-ce que nous allons encore voir aujourd'hui sortir une bière de la maison de M. le procureur du Roi?

Mme Danglars fut saisie d'un frisson à l'aspect de cette maison désolée; elle descendit de son fiacre, et, les genoux fléchissants, s'approcha de la porte fermée et sonna.

Ce ne fut qu'à la troisième fois qu'eut retenti le timbre dont le tintement lugubre semblait participer lui-même à la tristesse générale, qu'un concierge apparut entrebâillant la porte dans une largeur juste assez grande pour laisser passer ses paroles.

Il vit une femme, une femme du monde, une femme élégamment vêtue, et cependant la porte continua de demeurer à peu près close.

—Mais, ouvrez donc! dit la baronne.

—D'abord, Madame, qui êtes-vous? demanda le concierge.

—Qui je suis? mais vous me connaissez bien.

—Nous ne connaissons plus personne, Madame.

—Mais êtes-vous fou, mon ami? s'écria la baronne.

—De quelle part venez-vous?

—Oh! c'est trop fort.

—Madame, c'est l'ordre; excusez-moi; votre nom?

—Mme la baronne Danglars. Vous m'avez vue vingt fois.

—C'est possible, Madame; maintenant, que voulez-vous?

—Oh! que vous êtes étrange! et je me plaindrai à M. de Villefort de l'impertinence de ses gens.

—Madame, ce n'est pas de l'impertinence; c'est de la précaution; personne n'entre ici sans un mot de M. le docteur d'Avrigny ou sans avoir parlé à M. le procureur du Roi.

—Eh bien! c'est justement à M. le procureur du Roi que j'ai affaire.

—Affaire pressante?

—Vous devez bien le voir, puisque je ne suis pas encore remontée dans ma voiture. Mais finissons: voici ma carte, portez-la à votre maître.

—Madame attendra mon retour?

—Oui; allez.

Le concierge referma la porte, laissant Mme Danglars dans la rue.

La baronne, il est vrai, n'attendit pas longtemps; un instant après, la porte se rouvrit dans une largeur suffisante pour donner passage à la baronne; elle passa, et la porte se referma derrière elle.

Arrivé dans la cour, le concierge, sans perdre la porte de vue un instant, tira un sifflet de sa poche et siffla.

Le valet de chambre de M. de Villefort parut sur le perron.

—Madame excusera ce brave homme, dit-il en venant au-devant de la baronne; mais ses ordres sont précis, et M. de Villefort m'a chargé de dire à Madame qu'il ne pouvait faire autrement qu'il avait fait.

Dans la cour était un fournisseur introduit avec les mêmes précautions et dont on examinait les marchandises.

La baronne monta le perron; elle se sentait profondément impressionnée par cette tristesse qui élargissait pour ainsi dire le cercle de la sienne, et, toujours guidée par le valet de chambre, elle fut introduite, sans que son guide l'eût un instant perdue de vue, dans le cabinet du magistrat.

Si préoccupée que fût Mme Danglars du motif qui l'amenait, la réception qui lui était faite par toute cette valetaille lui avait paru si indigne, qu'elle commença par se plaindre.

Mais Villefort souleva sa tête appesantie par la douleur et la regarda avec un si triste sourire, que les plaintes expirèrent sur ses lèvres.

—Excusez mes serviteurs d'une terreur dont je ne puis leur faire un crime; soupçonnés, ils sont devenus soupçonneux.

Mme Danglars avait souvent entendu dans le monde parler de cette terreur qu'accusait le magistrat, mais elle n'aurait jamais pu croire, si elle n'avait eu l'expérience de ses propres yeux, que ce sentiment pût être porté à ce point.

—Vous aussi, dit-elle, vous êtes donc malheureux?

—Oui, Madame, répondit le magistrat.

—Vous me plaignez alors?

—Sincèrement, Madame.

—Et vous comprenez ce qui m'amène?

—Vous venez me parler de ce qui vous arrive, n'est-ce pas?

—Oui, Monsieur, un affreux malheur.

—C'est-à-dire une mésaventure.

—Une mésaventure! s'écria la baronne.

—Hélas! Madame, répondit le procureur du Roi avec son calme imperturbable, j'en suis arrivé à n'appeler malheur que les choses irréparables.

—Et Monsieur, croyez-vous qu'on oubliera?

—Tout s'oublie, Madame, dit Villefort; le mariage de votre fille se fera demain, s'il ne se fait pas aujourd'hui; dans huit jours s'il ne se fait pas demain. Et quant à regretter le futur de Mlle Eugénie, je ne crois pas que telle soit votre idée.

Mme Danglars regarda Villefort, stupéfaite de lui voir cette tranquillité presque railleuse.

—Suis-je venue chez un ami? demanda-t-elle d'un ton plein de douloureuse dignité.

—Vous savez que oui, Madame, répondit Villefort, dont les joues pâles se couvrirent, à cette assurance qu'il donnait, d'une légère rougeur.

En effet, cette assurance faisait allusion à d'autres événemens qu'à ceux qui les occupaient à cette heure, la baronne et lui.

—Eh bien! alors, dit la baronne, soyez plus affectueux, mon cher Villefort; parlez-moi en ami et non en magistrat, et quand je me trouve profondément malheureuse, ne me dites point que je doive être gaie.

Villefort s'inclina.

—Quand j'entends parler de malheurs, Madame, dit-il, j'ai pris depuis trois mois la fâcheuse habitude de penser aux miens et alors cette égoïste opération du parallèle se fait malgré moi dans mon esprit. Voilà pourquoi, à côté de mes malheurs, les vôtres me semblaient une mésaventure; voilà pourquoi, à côté de ma position funeste, la vôtre me semblait une position à envier; mais cela vous contrarie, laissons cela. Vous disiez, Madame?...

—Je venais savoir de vous, mon ami, reprit la baronne, où en est l'affaire de cet imposteur?

—Imposteur! répéta Villefort; décidément, Madame, c'est un parti pris chez vous d'atténuer certaines choses et d'en exagérer d'autres; imposteur, M. Andrea Cavalcanti, ou plutôt M. Benedetto! Vous vous trompez, Madame, M. Benedetto est bel et bien un assassin.

—Monsieur, je ne nie pas la justesse de votre rectification, mais plus vous vous armerez sévèrement contre ce malheureux, plus vous frapperez notre famille. Voyons, oubliez-le pour un moment; au lieu de le poursuivre laissez-le fuir.

—Vous venez trop tard, Madame, les ordres sont déjà donnés.

—Eh bien! si on l'arrête.... Croyez-vous qu'on l'arrêtera?

—Je l'espère.

—Si on l'arrête (écoutez, j'entends toujours dire que les prisons regorgent), eh bien! laissez-le en prison.

Le procureur du Roi fit un mouvement négatif.

—Au moins jusqu'à ce que ma fille soit mariée! ajouta la baronne.

—Impossible, Madame, la justice a des formalités.

—Même pour moi! dit la baronne, moitié souriante, moitié sérieuse.

—Pour tous, répondit Villefort; et pour moi-même comme pour les autres.

—Ah! fit la baronne, sans ajouter en paroles ce que la pensée venait de trahir par cette exclamation.

Villefort la regarda avec ce regard dont il sondait les pensées.

—Oui, je sais ce que vous voulez dire, reprit-il; vous faites allusion à ces bruits terribles répandus dans le monde, que toutes ces morts qui depuis trois mois m'habillent de deuil, que cette mort à laquelle vient comme par miracle d'échapper Valentine ne sont point naturelles?

—Je ne songeais point à cela, dit vivement Mme Danglars.

—Si, vous y songiez, Madame, et c'était justice, car vous ne pouviez faire autrement que d'y songer; et vous vous disiez tout bas: Toi qui poursuis le crime, réponds: pourquoi donc y a-t-il autour de toi des crimes qui restent impunis?

La baronne pâlit.

—Vous vous disiez cela, n'est-ce pas, Madame?

—Eh bien! je l'avoue.

—Je vais vous répondre.

Villefort rapprocha son fauteuil de la chaise de Mme Danglars; puis, appuyant ses deux mains sur son bureau, et prenant une intonation plus sourde que de coutume:

—Il y a des crimes qui restent impunis, dit-il, parce qu'on ne connaît pas les criminels et qu'on craint de frapper une tête innocente pour une tête coupable; mais quand ces criminels seront connus (Villefort étendit la main vers un grand crucifix placé en face de son bureau), quand ces criminels seront connus, répéta-t-il, par le Dieu vivant, Madame, quels qu'ils soient, ils mourront. Maintenant, après le serment que je viens de faire et que je tiendrai, Madame, osez me demander grâce pour ce misérable!

—Eh! Monsieur, reprit Mme Danglars, êtes-vous sûr qu'il soit aussi coupable qu'on le dit?

—Ecoutez, voici son dossier: Benedetto, condamné d'abord à cinq ans de galères pour faux, à seize ans; le jeune homme promettait, comme vous voyez; puis évadé, puis assassin.

—Et qui est ce malheureux?

—Eh! sait-on cela! Un vagabond, un Corse.

—Il n'a donc été réclamé par personne?

—Par personne; on ne connaît pas ses parens.

—Mais cet homme qui était venu de Lucques?

—Un autre escroc comme lui, son complice peut-être.

La baronne joignit les mains.

—Villefort! dit-elle avec sa plus douce et sa plus caressante intonation.

—Pour Dieu! Madame, répondit le procureur du Roi, avec une fermeté qui n'était pas exempte de sécheresse, pour Dieu! ne me demandez donc jamais grâce pour un coupable! Que suis-je, moi? la loi. Est-ce que la loi a des yeux pour voir votre tristesse? est-ce que la loi a des oreilles pour entendre votre douce voix? est-ce que la loi a une mémoire pour se faire l'application de vos délicates pensées? Non, Madame, la loi ordonne, et quand la loi a ordonné, elle frappe! Vous me direz que je suis un être vivant, et non pas un Code, un homme, et non pas un volume; regardez-moi, Madame, regardez autour de moi: les hommes m'ont-ils traité en frère, m'ont-ils aimé, moi? m'ont-ils ménagé, moi? m'ont-ils épargné, moi? quelqu'un a-t-il demandé grâce pour M. de Villefort, et a-t-on accordé à ce quelqu'un la grâce de M. de Villefort? Non! non! non! frappé, toujours frappé! Vous persistez, femme, c'est-à-dire sirène que vous êtes, à me regarder avec cet œil charmant et expressif qui me rappelle que je dois rougir. Eh bien! soit, oui, rougir de ce que vous savez, et peut-être, peut-être d'autre chose encore! Mais enfin, depuis que j'ai failli moi-même, et plus profondément que les autres peut-être, eh bien! depuis ce temps j'ai secoué les vêtemens d'autrui pour trouver l'ulcère, et je l'ai toujours trouvé, et je dirai plus, je l'ai trouvé avec bonheur, avec joie, ce cachet de la faiblesse ou de la perversité humaine! Car chaque homme que je reconnaissais coupable, et chaque coupable que je frappais me semblait une preuve vivante, une preuve nouvelle que je n'étais pas une hideuse exception! Hélas! hélas! hélas! tout le monde est méchant, Madame, prouvons-le, et frappons le méchant!

Villefort prononça ces dernières paroles avec une rage fiévreuse qui donnait à son langage une féroce éloquence.

—Mais, reprit Mme Danglars essayant de tenter un dernier effort, vous dites que ce jeune homme est vagabond, orphelin, abandonné de tous.

—Tant pis, tant pis, ou plutôt tant mieux; la Providence l'a fait ainsi pour que personne n'eût à pleurer sur lui.

—C'est s'acharner sur le faible, Monsieur.

—Le faible qui assassine!

—Son déshonneur rejaillit sur ma maison.

—N'ai-je pas, moi, la mort dans la mienne!

—Oh! Monsieur, s'écria la baronne, vous êtes sans pitié pour les autres! eh bien! c'est moi qui vous le dis, on sera sans pitié pour vous!

—Soit! dit Villefort, en levant avec un geste de menace son bras au ciel.

—Remettez au moins la cause de ce malheureux, s'il est arrêté, aux assises prochaines; cela nous donnera six mois pour qu'on oublie.

—Non pas, dit Villefort; j'ai cinq jours encore; l'instruction est faite; cinq jours, c'est plus de temps qu'il ne m'en faut; [illegible] je travaille, il y a des moments où je ne me souviens plus, et quand je ne me souviens plus, je suis heureux à la manière des morts; mais cela vaut encore mieux que de souffrir.

—Monsieur, il s'est enfui; laissez-le fuir, l'inertie est une clémence facile.

—Mais je vous ai dit qu'il était trop tard; au point du jour le télégraphe a joué, et à cette heure....

—Monsieur, dit le valet de chambre en entrant, un dragon apporte cette dépêche du ministre de l'intérieur.

Villefort saisit la lettre, et la décacheta vivement. Mme Danglars frémit de terreur, Villefort tressaillit de joie.

—Arrêté! s'écria Villefort; on l'a arrêté à Compiègne; c'est fini.

Mme Danglars se leva froide et pâle.

—Adieu, Monsieur, dit-elle.

—Adieu, Madame, répondit le procureur du Roi presque joyeux en la reconduisant jusqu'à la porte.

Puis revenant à son bureau:

—Allons, dit-il en frappant sur la lettre avec le dos de la main droite; j'avais un faux, j'avais trois vols, j'avais deux incendies, il ne me manquait qu'un assassinat, le voici; la session sera belle!

(*La suite à lundi.*)

☞ TEINTURE DE NAFARE POUR LES CHEVEUX.—Cette magnifique teinture tient la place de toutes les autres. Elle est décidément meilleure, et moins chère qu'aucune de celles qu'on ait encore offert au public. Les messieurs qui colorent leurs favoris, ne feront jamais usage d'aucune autre, quand ils auront essayé celle-ci.—Prix: 50 cents.

—BAUME DE COLOMBIE D'OLDRIDGE POUR LA CHEVELURE.—Si vous êtes chauve, ou que vous le deveniez, employez le baume d'Oldrige véritable, et en peu de jours vous aurez une chevelure plus riche que vous ne l'aviez jamais eue avant. N'achetez jamais que lorsque l'enveloppe sera revêtue de la signature de Comstock & Co., car tous les autres sont contrefaits et mauvais. Il se vend en cette ville, au No. 30, rue Poydras.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi soir, 19 décembre 1845.

COTON.—Arrivé depuis le 16 courant, 9,800 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 13,663 balles; Cork 1,784; Boston 1,790; ensemble 17,237 balles; causant une réduction dans le stock de 7,359 balles et laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 109,710 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er, Stock en mains			7,586
Reçu cette semaine	9,800		
Arrivé antérieurement	335,964		
		345,764	
			353,350
Expédié cette semaine	17,237		
Expédié antérieurement	226,403		
			243,640
Stock en mains, ce soir 19 décem.			109,710

Dans notre revue de mardi dernier, nous avons mentionné une hausse de ⅛c, après l'arrivée des nouvelles du Cambria. Il y a depuis assez bonne demande, mais les prix ne sont pas aussi fermes. Mercredi, les ventes s'élevèrent à 3000 balles; hier à 5,000; aujourd'hui à 3,000, ce qui fait un total pour ces trois derniers jours, de 11,700 balles. Le marché n'est que peu approvisionné, et les détenteurs ne sont pas éloignés pour engager les acheteurs à accorder des conditions un peu plus faciles—cependant cette prévision ne nous autorise pas à changer nos cours.

Les ventes de la semaine se sont élevées à 17,700 balles, et celles des trois derniers jours à 11,700 balles. En voici les détails:

606 balles Louisiane et Mississipi @ 7c; 1520, 7c; 216, 7¾; 1,086, —; 100, 8 1/16; 300, 7¾; 600, 7; 25, 8⅜; 87, 6⅞, 800, 6½; 130, 7½; 600, —; 600, 7¾; 60, 6⅞; 996, 7⅛, 74, 7⅛, 103, 7⅛; 60, 7¼, 33, 8¼; 63, 7⅞; 165, 7; 630, 7⅞, 50, 8, 56, 7⅞; 965, 7⅛, 50, 7⅝; 60, 7; 160, 6⅞; 306, 7 1/16 @ 7¼; 291, 7; 77, 6⅞; 130, 8; 60, 8⅛; 400, 7⅛; 120, 6⅞ @ 7⅛; 134, 6⅞, 70, 7 5/16; 71, 7; 300, 7; 109, 7 1/16; 100, 7; 60, 7; 32, 6⅞, 120, 7; 26, 6⅞; 115, 6⅞.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

Inférieur	— @ —
Ordinary to good ordinary	5¾ @ 6⅛
Middling	6⅛ @ 7
Good Middling	7⅛ @ —
Middling Fair	7⅜ @ 7½
Fair	7⅝ @ 7⅞
Good Fair	8⅛ @ 8¼
Good and Fine	8 @ 9

TABAC.—Le marché reste dans le même état d'inactivité. Les ventes ne se sont élevées depuis mardi dernier qu'à environ 30 boucauts. Le stock est tellement réduit qu'on ne peut s'attendre à des opérations de quelque importance avant les arrivages considérables. Nous maintenons nos cotes. Inférieur, 2 @ 2½; ordinaire 3⅛ @ 3½c; fair 3¾ @ 4¼c, beau 4½ @ 4¾c, choix 5 @ 5½c par livre.

Arrivé depuis le 16 du courant, rien. Expédié dans le même temps pour Liverpool 389 boucauts; Londres 767; Gibraltar 170; ensemble 1326 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en mains			7,672
Arrivé cette semaine	00		
Arrivé antérieurement	7,475		
			7,475
			15,147
Expédié cette semaine	1326		
Expédié antérieurement	9,369		
			10,695
Stock en mains, ce soir 19 décem.			4,452

SUCRE.—Il y a eu peu d'animation sur le marché, les ventes pendant ces trois derniers jours se sont élevées à [illegible] boucauts. Les détenteurs ont cependant maintenu leur cours, et nous cotons encore comme précédemment, de 4⅞ @ 6¼c par livre pour les qualités extrêmes. Le stock est assez abondant. Depuis ces trois derniers jours, nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

SUCRE HAVANE.—Calme aux cours précédents. Brun 8⅛ @ 9¾; blanc 11¾ @ 12c par livre.

MELASSES.—Il ne s'est fait que peu d'affaires depuis notre dernier rapport, elles ont presque toutes été traitées sur le pied de 20½c par gallon, mais le marché a un peu baissé depuis, et nous pouvons coter maintenant 20 @ 20½ par gallon. Dans les premiers jours de cette semaine, il s'est fait une vente de 2000 gallons sur habitation @ 15c par gallon.

FARINE.—Pendant ces trois derniers jours, le marché a été lourd, mais malgré les avis défavorables venus du Nord, les prix n'ont pas encore baissé. Les ventes se sont élevées à 2000 barils Ohio, @ $5 50; il se traite pour quelques petites parties de St. Louis @ $7 et $7 25 par baril. Les arrivages ont lieu lentement.

PRODUITS DE L'OUEST.—Par suite de la faiblesse de notre stock, les transactions en ces articles sont de peu d'importance, mais les prix sont généralement bien soutenus. Il y a quelque demande pour le PORC de $15 75 @ $16 pour le Mess; M. O. $15; Prime $14 @ $14 25 par baril. BŒUF—Les transactions sont toujours très limitées, mais les prix n'ont pas varié. Mess en barils $10 50 @ $11; demi barils $5 50 @ $5 75; Prime $9 25 par baril. GRAISSE—L'approvisionnement est très faible, les transactions par conséquent sont très limitées. Nous cotons 7¾ @ 8½c pour les qualités extrêmes. BACON—Point de changement: plats-côtés 6c, épaules 7 @ 7½c, Jambons sans enveloppes 7⅞ @ 9c, enveloppés et au sucre 9 @ 10c par livre. BEURRE DE L'OUEST, en bonne demande de 11 @ 15c par liv. suivant la qualité. FROMAGE, bonne demande de 9¾ @ 11 cts. par liv.

WHISKEY.—Le marché est resté ferme, mais il ne se fait que peu d'affaires, les acheteurs paraissant peu disposés à donner les prix actuels. Rectifié, 29c; ordinaire 28c le gallon.

GRAINS.—Le maïs a subi une forte baisse depuis mardi dernier; les ventes se sont faites de 49 @ 54c le boisseau, ce dernier prix étant celui du cours actuel. Le marché est bien approvisionné maintenant. Les avoines sont tenues à 55c le boisseau.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Le marché est calme, le prix n'ont éprouvé aucune variation. Toile du Kentucky, de 9 @ 10c au comptant. Corde, de 3¾ @ 4¼, selon les qualités et conditions.

SEL.—Depuis notre dernière revue, de fortes cargaisons de Liverpool ont fait fléchir les prix. De petits lots se vendent à $1 10 pour le gros, et à $1 25 pour le fin, y compris le charroi.

RIZ.—Point de ventes considérables de $3 50 @ $5 75 le quintal.

CHANGE.—La demande est beaucoup plus active; le papier n'est pas très abondant et le cours est à la hausse. Sur l'Angleterre, de 6 @ 6½ pour cent de prime; sur France, fr. 5 35 @ fr. 5 27½; New York, à 60 jours, de 1¼ @ 2¼ pour cent d'escompte; à vue, 1 à 1¼ pour cent d'escompte.

FRET.—Une nouvelle baisse s'est déclarée depuis mardi dernier, le cours pour Liverpool est fixé maintenant à 7/16d. Le fret au cabotage est très calme.

FRETS.

Coton	Pour	Liverpool	7/16d la livre.
do	Pour	Havre	1c la livre.
do	Pour	New-York	$— @ — — p. balle.
do	Pour	Boston	¾c par livre.
Tabac	Pour	Cowes, &c.	Point d'embarquement.
do	Pour	Londres, direct	Point d'embarquement.
do	Pour	Hamb. et Brême	Pas de navires.
do	Pour	Liverpool	40s. par b.
do	Pour	Havre	$10 @ — — le bct.
do	Pour	New-York	$1 50 @ — — le bct.
do	Pour	Boston	$— @ — — le bct.
do	Pour	Philadelphie	$— — @ $1 50 le bct.
Sucre et	Mélasse	—Ports du Nord.	
do	De la côte		$1 50 @ $2 — par bct.
do	De la ville		$1 50 @ $1 75 par bct.
Bacon	Pour	New-York	Point d'embarquement.
do	Pour	Boston	Point d'embarquement.
Porc	Pour	New-York	Point d'embarquement.
do	Pour	Boston	Point d'embarquement.
Farine	Pour	New-York	25c par baril.
do	Pour	Boston	40 @ 45c par baril.
Plomb	Pour	New-York	$— — @ $— do
do	Pour	Boston	$— — @ — do
Chanvre	Pour	New-York	$2 50 @ $2 75 la bl.
do	Pour	Boston	$— — @ — — la bl.

☞ Le steamboat CLINTON, porteur de la malle pour le Bayou Sara, la côte, Port Adams et débarcadères intermédiaires, partira CE MATIN à 10 heures.

Le BRILLIANT, pour le Bayou Sara, la côte, Tunica et débarcadères intermédiaires, à midi aujourd'hui, repartira DIMANCHE à 10 heures du matin.
20 déc W. H. AVERY.

☞ Le navire LUCY & JAVA, pour Liverpool, partira ce matin. Les expéditeurs sont priés d'envoyer leurs manifestes ce matin.
L. H. GALE,
20 déc 93 Commune

J. [illegible],
[illegible]
A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'arriver du Nord, avec un bel assortiment de Manteaux et Pardessus, qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière.
Il a reçu également de France, une grande variété de Passementeries, comprenant une infinité d'objets pour Dames, ainsi qu'un beau choix d'articles [illegible] pour Enfans.
19 déc—1m

A LOUER—[illegible]

R[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire London, Baker, Liverpool,	J P Whitney & co
Navire Emma Watts, Snow, Liverpool,	L H Gale
Navire Norfolk, Rogers, Liverpool,	Ricker & Pearson
Navire Delaware, Patten, Liverpool,	J P Whitney & co
Navire Macedonia, Morse, Liverpool,	Jenkins & Tigler
Navire Gen Parkhill, M'Kown, Liverpool,	L H Gale
Brick Solon, Anderson, Tabasco,	J Alexander

ARRIVÉS.

Barque Nicholas Brown, Ladieu, de Bristol.
Navire Gen Veazie, Couillard, de Brême.
Barque Amos, Patten, de Pensacole.
Brick Aldrich, Sealsa, des Iles Turques.
Brick Oneco, Butler, de Thomaston.
Brick Levant, ——, de la Havane.
Brick Tom Paine, Anderson, de Porto Rico.
Goel Florinda, Arnet, de la Baie d'Arancas.
Goel Southerner, Taylor, de la Baie d'Arancas.
Goel Augusta, Mashey, de la côte.
Goel Dorothy, Lawrance, de la côte.
Goel Josephine, Pedro, de la côte.
Goel Femme d'Or, Sattoon, de Springfield.
Goel Vote, Walker, de Springfield.
Goel Oneco, Sansom, de St Jago de Cube.
Steamers Belle of Attakapas, Johnson, Nlle Iberie.
Planter, Wood, Payne, de Pascagoula.
Paul Jones, Walworth, du St Joseph, Le Clinton, Bard, de Bayou Sara.
Rainbow, Bruleck, de Bayou Sara.
Palestine, Bough, de St Louis.
Diana, Brown, Paducah.
De Soto, Coony, Vicksburg.
Fashion, Patterson, Mobile.

EN RIVIÈRE—MONTANT
Navire Clinton, ——, de Brême.
Navire Sir Colin Campbell, ——, de Liverpool.
Barque Louisiana, de ——.
Un navire, nom inconnu, et la goel Wm Bryan.
Brick Arabian, Foster, de Charleston.
Le brick Tasso et la goëlette Leone.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
Conseil de la Troisième Municipalité.
Séance du 29 septembre 1845.

RÉSOLU que la taxe de l'année 1845 est et demeure fixée à cinq piastres par $1,000 sur propriétés foncières, et à deux piastres par chaque tête d'esclave.
(Signé) G. W. LEWIS, Recorder.
Approuvé le 2 octobre 1845.
(Signé) E. MONTEGUT, Maire.
Pour copie conforme,
G. LEGARDEUR, Secrétaire.

Institution Classique et Commerciale DE G. BOYER,
RUE CONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURBON.

LES examens annuels de cette Institution auront lieu lundi 22 et mardi 23 courant, de 9 heures du matin à 2 heures P. M.
La distribution des prix se fera le second jour de l'examen, à 5 heures P. M.
M. G. Boyer prie les parens, ainsi bien que ses anciens élèves et toutes les personnes qui portent intérêt au progrès des études, de vouloir bien lui faire l'honneur d'assister aux examens et à la distribution. 20 déc—2

AVIS.

LE soussigné ayant été informé et ayant lui-même acquis la certitude que quelques personnes vendaient du pain qu'elles disent sortir de sa boulangerie, quand, dans le fait il est fabriqué ailleurs, il prévient le public qu'afin d'empêcher cette fraude, à dater de ce jour toutes les charrettes portant du pain de sa boulangerie, seront marquées de son nom en toutes lettres.
20 déc—6 D. POINCY

LES personnes qui ont déposé des propositions cachetées à la Chancellerie du Consulat de France, pour l'emprunt à la grosse qu'a besoin de contracter le capitaine du CHATEAUBRIAND, sont prévenues qu'elles seront ouvertes aujourd'hui samedi, 20 du courant, à dix heures du matin. 20 déc—1

MONSIEUR DE KORPONAY,
(CI-DEVANT D'HUNGRIE,)

A L'HONNEUR d'informer les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, et des environs, qu'il est arrivé en cette ville après avoir visité Boston, Saratoga, Newport, Providence, Albany, New York, Philadelphie, Baltimore, Washington-City et St. Louis, dans l'intention de donner des

LEÇONS DE POLKA,
CONTREDANSES POLONAISES, la MAZURKA, toutes danses modernes; VALSE DE DEUX PAS, QUADRILLES (ou contre danses de diverses figures, dans les styles français, anglais et américain, tels qu'on les danse actuellement dans les cercles les plus fashionables de l'Europe et des villes du Nord des Etats-Unis.
Les jours de classe pour les Dames, seront le mardi et le jeudi de chaque semaine, de 10 heures du matin, à 1 de l'après-midi, et pour les Messieurs, le mardi et le jeudi, de 4 à 7 heures de l'après-midi. Il s'exprimera en anglais, français, allemand et italien.
Tous les vendredis, après le 2 janvier, il y aura de 8 heures à midi, une réunion d'élèves pour danser la Polka et des contredanses; les parens des élèves et les Dames en général seront admis gratis. Les Dames et cavaliers qui se rendront à ces réunions, sont respectueusement invités à se présenter en costumes de bal.
Un quatuor composé de bons musiciens de cette ville exécutera à chaque soirée des morceaux expressément choisis en Europe par Mr. Korponay.
Les autres jours de la semaine seront consacrés à donner des leçons particulières à domicile ou dans les pensionnats.
Les classes commenceront le mardi 23 courant, au Washington Armory Hall. Le livre de souscription est actuellement ouvert chez M. Korponay, à l'hôtel St Charles.
20 déc

POUR LES FETES DE CHRISTMAS et du Jour de l'An.
SPLENDIDE ASSORTIMENT DE CONSERVES, VINS FINS, LIQUEURS SUPERFINES, &c. &c.

LES soussignés invitent respectueusement le public de visiter leur riche assortiment de provisions fines, vins de Bordeaux des premiers grands crûs, vin de Champagne Sillery, grand mousseux Cordon Rouge, liqueurs supérieures de France et d'Italie, absynthe Suisse, crème de thé, Dantzick, anisette de Bordeaux, Curaçao de Hollande; fruits au jus de Nantes de la plus grande fraîcheur, fruits assortis à l'eau-de-vie, truffes pures du Périgord, pâtés de gibiers truffés, galantines truffées, petits-pois, cèpes et champignons accommodés, marrons rotis de Lyon, prunes séchées en boîtes de fantaisie, chocolats superfins de la célèbre maison d'Auguste Langlebert & Co. de Paris; enfin le plus beau choix de conserves alimentaires aux prix les plus réduits.
LOREILHE & Co.
20 déc Encoignure Royale et Douane.

Marchandises à Bon Marché
POUR ÉTRENNES

C. M. SIMPSON, No 28, Chartres; encoignure Douane.
EN raison de l'approche des jours de fête, offre la valeur de $10,000 de marchandises à des prix encore plus bas que de coutume. Elles sont convenables aux familles pour des présens de l'an. Parmi ces articles se trouvent:
Indiennes américaines, bonne couleur, à 8 cts la yarde.
Idem, qualité fine de 10 à 12 ½ cts.
Idem françaises, d'une yarde, bonne couleur à 25 cts.
Cachemires dessins riches, à de grande rabais.
Guinghams, rayé et uni, nouveau genre.
Mousseline de laine, nouveaux dessins et goûts, 20a30 c.
Un bel assortiment de Cachemires d'Ecosse, comprenant les dessins les plus nouveaux, anglais et français, aux prix excessivement bas de $6 à $7 la robe.
SHALS à bas prix, coton et laine, toutes grandeurs;
Mouchoirs de tête, coton et Madras.
Il vient de recevoir des encans du Nord, 150 douz. mouchoirs batiste-fil pour dames, bonne qualité, de 15 à 20 c.
20 déc

EN magasin, ayant droit au draw back et à vendre par le soussigné:
376 caisses vin rouge St. Julien.
75 do Vermouth.
40 do Chambertin.
75 do vin blanc de Cassis
50 do vin rouge Lafitte.
97 do do St. George.
90 do do Bourgogne
200 paniers champagne.
300 do anisette surfine.
20 déc CHS. DUFOUR, 11 Conti.

PERDUE ou volée du bureau du soussigné, une traite de la somme de sept cent cinquante piastres, tirée par J. W. Bryce, ordre Geo. Davis, sur et acceptée par MM. Bennett & Lepage, endossée par R. F. Nichols & Co.
Le public est prié de ne pas négocier la dite traite, le paiement en ayant été arrêté.
20 déc C. DUFOUR.

A VENDRE—Une famille d'Esclaves, se composant de: Une Mulâtresse âgée d'environ 35 ans, bonne cuisinière française, bonne blanchisseuse et repasseuse, excellente domestique sous tous les rapports, et ses 4 enfans: 2 garçons de 13 et 10 ans;
1 petite fille de 6 ans;
1 petit garçon de 3 ans;
tous bien portants, et à vendre pour aucun défaut. S'adresser à J. F. BERCIER & Co.,
20 déc 34, Vieille Levée.

GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co., ont en magasin et offrent à vendre:
1,200 pièces toile d'emballage du Kentucky et du Missouri, 2,000 rouleaux cordes, 120 caisses ferblanc 1/3 X marque de la couronne, 150 caisses tôle assorti, 30 caisses chandelles de composition, 8 surons indigo supérieur de Caracas, 3 caisses idem de Manille, 15 demi pipes eau de vie A. Seignette, dure preuve, une pipe genièvre supérieur, 60 balles chanvre. 20 déc

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales en comptant, sur des consignations de sucre, mélasses, café, etc., faites à A. et R. Buchanan, à Louisville, ou à Arnaco & Buchanan, à St. Louis.
GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co,
20 déc 44 Tchoupitoulas

TABAC—300 balles Tabac fin de Cube, pour capes et tripes, arrivant directement de St. Yago, par la goëlette Oregon, à vendre par L. CANTIN.
20 déc 44 Gravier

A VENDRE par le soussigné:
3000 caisses vin de Bordeaux à $1½,
1000 caisses vin de Bordeaux supérieur, de $2 50 à 10,
300 caisses absinthe suisse (Sauvajol et Brunneton),
100 caisses cerises à l'eau de vie,
100 caisses vieux madère,
50 caisses kirsch (Sauvajol et Brunneton),
2000 boîtes un ½ bones sardines à l'huile,
150 quarts bouteilles truffes pures,
500 paniers anisette, à 75c.
100,000 capsules à percussion,
500 caisses liqueurs assorties de $5 à $12,
24 quarts pipes Cognac J. J. Dupuy dure preuve.
19 déc S. V. BARRETT, 20 Vieille Levée

CHAMPAGNE—1000 paniers Champagne, des marques NAPOLEON, DOUBLE-AIGLE et AIGLE BLANC. Les soussignés, seuls agens en cette ville de la maison Jacquesson & Fils, Châlons-sur-Marne, reçoivent en ce moment, en outre de leur stock bien connu de Médaille d'or, Napoléon, des vins excellens, marques de l'Aigle Double de Russie et de l'Aigle Blanc, qu'ils recommandent aux consommateurs aux détaillans. Ils en auront constamment en vente, ainsi que d'autres de bonnes marques à divers prix, provenant également de la même maison, laquelle est réputée pour ses bons vins. Les acheteurs pourront en obtenir en lots selon leur convenance.
MERLE, BEYLLE & Co.
19 déc 79, Tchoupitoulas.

WHISKEY—150 barils vieux whiskey rectifié, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co.
19 déc 150, Tchoupitoulas

CAPSULES A BOMBE—500 mille capsules à bombe en boîtes de fer blanc, à vendre par
19 déc O. TALAMON, 44 Chartres

CHEMISES EN TOILE FRANÇAISE—dix douzaines chemises toile parfil, à vendre par
19 déc O. TALAMON, 44 Chartres

CHEMISES DE COULEUR—dix douzaines Chemises de couleur, à vendre par O. TALAMON,
19 déc 44 rue de Chartres.

FOULARDS DE SOIE—150 pièces Foulards de soie, à vendre par O. TALAMON,
19 déc 44 Chartres.

LIVRES POUR DISTRIBUTION DE PRIX.
LE soussigné appelle l'attention des Professeurs, et de [illegible] sur son bel assortiment de LIVRES classiques, de littérature, et de [illegible] très convenables pour les prix annuels des élèves, dans les colléges, pensions, écoles, &c.
ANNUAIRES POUR 1846.
Ouvrages illustrés riches, et très convenables pour présens de étrennes.
LIVRES POUR ENFANS.
[illegible]

[illegible] L. CANTIN, [illegible]

CANDIDATS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET, consent à se mettre comme candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
VOX POPULI.

☞ Nous sommes priés, par un grand nombre de votans, d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, et qu'ils le soutiendront par les moyens les plus honorables.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
☞ Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection.
PLUSIEURS CITOYENS

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans
PLUSIEURS VOTANS

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAPPERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans

☞ MM. les éditeurs,—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités.
PLUSIEURS VOTANS

☞ Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner.
SES NOMBREUX AMIS

M. l'Editeur,
☞ Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS

MM. les Editeurs de l'Abeille.
☞ Veuillez annoncer le Dr. C. F. SNOWDEN comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'élection de janvier 1846.

☞ M. ERNEST GRANET est candidat pour la place de greffier de l'une des Cours de District, et sera soutenu par des votans des trois Municipalités.

L'ECHO DES FEUILLETONS.

REÇU par le Bulkan—No Le 12 et dernier No. de l'Echo des Feuilletons pour l'année 1845, contenant la fin de la jolie nouvelle intitulée Mémoires d'un âne—8, le 9e. No. du Journal des Journaux, suite du Braconnier par Elie Berthet.—Gravures, scène du Braconnier gravure de modes pour Dames.
Plusieurs livraisons du Siècle de Louis XIV.
NOTA. La semaine prochaine plusieurs nouveaux Nos de l'Echo pour l'année 1846 seront reçus aux abonnés ainsi que pour le Journal des Journaux et du Siècle de Louis XIV.
Sous quelques jours nous publierons un avis concernant l'intérêt des abonnés au journal l'Echo des Feuilletons.
M. DE LA PLACE, directeur
19 déc au bureau de l'Abeille, Chartres No. 81

EGLISE ST. LOUIS.

AVIS est par le présent donné que lundi, 22 décembre courant, à midi, à l'Eglise St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des bancs de la dite Eglise, par F. E. Tricou, encanteur.
Possession en sera donnée le premier janvier prochain, et les acquéreurs des dits bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1846.
Conditions: comptant.
Si dix jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée, et le trésorier disposera immédiatement des dits bancs.
Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1845.
11 déc—5 JOSEPH GUILLOT, Trésorier

Chemin à coulisses de Carrollton.

DURANT LES COURSES, les Chars partiront chaque jour comme suit:
Comme auparavant jusqu'à 11 heures du matin, et après cette heure-là, les chars partiront du dépôt de la rue Baronne à 11 heures trois-quarts, midi et demi, une heure un quart et deux heures. Puis ils reprendront leurs cours ordinaires.
De Carrollton, les départs auront lieu comme de la Nlle Orléans, jusqu'au dernier jour des Courses, ensuite ils partiront selon les circonstances, sans avoir égard aux heures régulières.
JOHN HAMPSON,
17 déc Ing. en chef du Rail-road.

LANGUE ESPAGNOLE.
ETUDE PRATIQUE.

LE soussigné, professeur d'espagnol, annonce respectueusement aux personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, que sa méthode d'enseignement est fondée sur toutes les circonstances requises pour acquérir une parfaite connaissance de la langue espagnole telle qu'elle est parlée, et il promet même de garantir la prononciation purement castillane.
S'adresser No. 14, passage de la Bourse des Marchands (Exchange Place) entre les rues de la Douane et Canal, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 1 heure de l'après midi, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 9.
13 déc J. S. DE PALOS.

Langue Anglaise.
ETUDE PRATIQUE.

LE soussigné, auteur d'une Méthode Nouvelle et Pratique d'enseigner l'Anglais aux adultes, annonce respectueusement aux personnes qui désirent acquérir une connaissance nécessaire de la langue Anglaise, que son mode d'enseignement est tout différent de ceux qui ont été adoptés jusqu'ici et qu'il en garantit le succès aux élèves, en ce qu'ils parviendront à parler cette langue en toute perfection dans un plus court espace de temps que tout autre système.
Les messieurs qui voudront entrer dans ses classes du jour ou du soir, pourront s'adresser au No. 14, Passage de la Bourse des Marchands, (Exchange-Place) entre les rues Douane et Canal, depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 9 heures.
J. S. DE PALOS,
13 déc Professeur de Langues Modernes.

HABILLEMENTS NOUVEAUX.

LES JOURS FÉRIÉS approchent, et avec eux, ces réunions où l'on fait son apparition entièrement vêtu à neuf.
Toutes les personnes qui désirent faire l'acquisition d'habillemens à la mode, de bonne qualité et à des conditions avantageuses, sont priées de venir examiner le bel assortiment d'habillements au magasin de M. Alfred Munroe, rue des Magasins, No. 34.
Beaux habits et redingottes en drap, de $12 à $25;
" pantalons de casimir, 5 à $10;
" gilets de satin et de fantaisie, 3 à $10.
Avec un grand assortiment de marchandises également bon marché. ALFRED MUNROE,
19 déc 34, Magasins.

PRESENTS DE NOEL.
CACHEMIRE AU PRIX COUTANT.

TROIS MILLE CINQ CENTS YARDS de cachemire à vendre au prix coûtant. Les personnes qui désirent acheter pour les jours de fêtes, feront bien de venir examiner. 19 déc M. E. DAVIOUX,
No. 29, Chartres.

Marchandises Sèches!
RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE DE CANAL.

TH. PIGNEGUY a l'honneur d'informer ses connaissances et le public en général, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de marchandises nouvelles, qu'il offre à vendre à des prix beaucoup plus bas que les prix d'importation, entre autres:
Deux caisses étoffes damassées pour rideaux et courtepointes à 30 cents l'aune.
Une caisse indiennes merinoachés, à 15 cents l'aune.
Etoffes mousselines brodées de différents prix.
Shawls cachemires, de soie, de laine.
Un joli choix de cols et fichus brodés nouveau genre.
Cachemire ombré pour robes, etc, etc. Il sollicite sur les articles ci-dessus mentionnés, une attention toute particulière, autant pour la beauté des marchandises que pour le bas prix auquel elles seront offertes.
19 déc TH. PIGNEGUY.

A VENDRE—En débarquement du navire Créole, de Bordeaux:
160 paniers Bouteilles vides,
1000 boîtes Sardines à l'huile,
1000 do Bayonnettes, do.
1000 demi boîtes, do. de la marque Rodel & Fils Frères.
40 boîtes Cèpes à l'huile,
100 demi boîtes do.
par POUGET FILS, 147, rue Royale,
19 déc entre Toulouse et St. Louis.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Créole, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge St. Julien;
20 demi-barriques vin blanc;
20 caisses de 12 bouteilles vin rouge Margaux, 1834;
42 paniers huile d'olives.
18 déc RICHARD LARROUDE, 85, St. Louis

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à expédier au Havre et à Anvers. MEYER & BARBER,
18 nov 10, Bâtisse Masonic, rue Royale et Canal.

JAMBONS AU SUCRE—[illegible] tierces jambons [illegible] supérieurement [illegible]
18 déc J. R. WOODRUFF, 60 Camp

BŒUF Fumé de New-York—15 barils reçus par la barque Jane R. Williams, à vendre par
18 déc J. R. WOODRUFF, 60 Camp

WHISKEY d'Irlande—[illegible] à vendre par VANCE & LEFFER,
34 Bienville.

EAU-DE-VIE—En demi pipes, en magasin et à vendre par VANCE & LEFFER,
18 déc 34, Bienville

GENIÈVRE de Hollande pur, en pipes, en magasin et à vendre par VANCE & LEFFER,
18 déc 34, Bienville.

PORTER de Londres supérieur, en pintes et quarts de pintes, en magasin et à vendre par
18 d VANCE & LEFFER, 34 Bienville.

LIQUEUR du Pays—Genièvre et Eau-de-vie [illegible] en magasin et à vendre par
18 d VANCE & LEFFER, 34 Bienville.

FASHIONABLE STORE.
RUE DE CHARTRES, No. 103.

J. DUCOURNAU & Co. préviennent leurs amis et connaissances qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment d'articles nouveaux, tels que: Paletots Tweeds, drap ménage; Habits drap noir et couleurs; Redingotes dito; manteaux cravates et autres; Gilets velours, dito peluches, dito satin noir, dito brochés, dito valencias, dito pour soirée; un assortiment complet de casimirs pour pantalons, cravates et soie; drap noir et diverses nuances; caleçons tricot à corset, dito en laine; bretelles Potts et autres; [illegible] et autres articles qu'ils vendront aux prix les plus réduits pour du comptant. 12 déc

CHEMISES FRANÇAISES.
No 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle-Orléans que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des Chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi la fashion Parisienne, elle espère se concilier [illegible]. Elle s'occupe encore de la [illegible]
Mme Henry demande de bonnes ouvrières et elle acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail.
13 déc—1m

SARDINES A L'HUILE—2000 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile, marque B. GUILLET, à vendre par les soussignés.
[illegible]
20 déc

L[illegible]
18 nov